

Compte rendu du Comité Technique Local du 25 mai 2021

Dans sa déclaration liminaire (jointe), Solidaires Finances Publiques a une nouvelle fois défini ce que doit être un réel dialogue social et déploré les monologues descendants au sein de notre administration, notamment du fait des moyens de communication en distanciel.

Ce CTL métiers, était demandé par l'intersyndicale, sur l'augmentation des objectifs et des charges de travail, le télétravail...

1/ PV du CTL du 27/11/2021 :

Les organisations syndicales ont approuvé le PV du CTL du 27/11/2020 transmis aux organisations syndicales le 12/03/2021.

2/ Nouveau protocole de télétravail :

Deux points positifs :

- la possibilité de décliner le télétravail sur une demi-journée ;
- un nombre minimal de 12 jours est donné pour le télétravail flottant.

Pour la prise en charge des coûts de matériels, la Direction ne considère que les ordinateurs !! Quid des fauteuils, des imprimantes, des seconds écrans... ??

Ce sera au cas par cas ! (du flou, toujours du flou!!)

A partir de juin, l'acceptation ou le refus d'une demande de télétravail reposera entièrement sur l'appréciation du chef de service, disposant d'un panel de possibilités de rejets aux contours particulièrement vagues et subjectifs.

Mieux vaut être bien avec son chef si on

veut télétravailler si on ne veut pas voir sa demande refusée... ou remise en question a posteriori... car il n'y a plus de durée dans le contrat !!

Solidaires dénonce ce dispositif et demande plus de sécurité pour les agent.e.s et a minima une harmonisation au niveau de la DIRCOFI CENTRE OUEST.

Solidaires Dircofi Centre Ouest a voté **CONTRE** ce protocole qui n'est pas satisfaisant pour les agent.es.

3/ Indicateurs du CF et objectifs :

La Direction précise qu'il s'agit d'un repère d'activité particulier car servant à piloter l'avancement du programme et à justifier le budget alloué à la mission CF.

Pour la Direction, maintenir un objectif de 13,75 affaires par équivalent temps plein ne signifie pas 14 affaires par vérificateur !! Nos calculatrices diffèrent. Alors que les personnels souffrent de l'activité dégradée de leurs missions depuis plus d'un an, la Direction avoue qu'elle fixe systématiquement la cible à un niveau SUPERIEUR à la référence déterminée par SJCF... pour pouvoir revoir à la baisse l'objectif en juin !!

Bref, on tire au max sur les agents, et on verra ce qu'ils peuvent cracher au final !!

Concernant la révision de juin, elle se fera éventuellement tenant compte de la nature des dossiers ou de circonstances particulières (? : du flou, toujours du flou!)

Les mesures sanitaires de 2020, étaient un CADEAU pour faire du stock !!

Pour les VP sur 4 points ou même 4 impôts différents qui constitueraient toujours des affaires ciblées, la direction ne se prononce pas. Et pourtant, c'est ce qui est avancé aux vérificateurs pour sensément alléger leur programme !!

Quant aux dossiers dirigeants ayant entraîné d'importantes investigations, ce n'est pas très clair dans la toute dernière note. Ce sera vu « au cas par cas ». (du flou, toujours du flou!!)

Solidaires insiste pour que le nombre de jours de formations soit décompté dès le 1^{er} jour dans le calcul de l'effectif de chaque brigade. Le temps passé en formation, c'est autant de moins en vérif !!

A la demande d'une organisation syndicale de transformer les inspecteurs consultants en IDIV experts pour les faire sortir du calcul de la masse, la Direction a précisé qu'elle y réfléchissait... et qu'il s'agissait d'un choix d'organisation qu'elle assume...

Mais nous n'avons pas été autorisés à voter sur ce point malgré notre demande !!

4/ Fusion des brigades de Chateauroux

La Direction nous a indiqué qu'il n'existe pas de données objectives sur les fusions de brigades à cette date tout en précisant que pour les retours de la fusion d'Alençon un AFIPA est très content, et un chef de brigade plus mitigé (il regrette un temps d'adaptation difficile pour les collègues de la DIRCOFI qui n'y trouvent pas leur compte).

A Châteauroux, sur le poste B resté vacant au 01/09/2021, la Direction explique que c'est parce que tous les agent.es qui avaient postulé ont eu un vœu mieux placé.

Le recrutement d'un contractuel est en question !! (Idem pour Angers, où là ça serait carrément un « loupé » de la DG!!)

Pour faire cohabiter un-e ancien-ne agent-e avec un nouveau ou une nouvelle (sorte de tutorat), des travaux de re-cloisonnement devraient débiter le 14 juin prochain. Une commande de mobilier adapté (plus petits) est en cours.

La Direction reconnaît les difficultés d'adaptation prévisibles des agent.e.s et s'est engagée à présenter un bilan complet de ces fusions.

En attendant, Solidaires restera vigilante sur les conditions d'exercice des missions des agent.e.s.

5/ Examen de conformité fiscale :

Solidaires a rappelé tout le mal qu'elle pense de cette externalisation du CF, et ce n'est pas parce qu'on pourra faire du Contrôle sur les points audités que cela change quoi que ce soit ! Les 10 points sur lesquels il porte sont bien compris dans le périmètre du CF, et pourquoi pas portés à 15 voir 20 à l'avenir ?

Le directeur a confirmé qu'il s'agissait bien d'une prestation privée par des acteurs dont la qualification comptable, financière ou fiscale n'est absolument pas requise. Un garagiste pourra parfaitement effectuer un rapport de conformité fiscale pour son copain vendeur de crêpes !! Et adieu les pénalités en cas d'erreur !! Du grand n'importe quoi !!

Et à nous de nous farcir le contrôle de ce contrôle !! Si on peut, car il est prévu une baisse des points de programmation et de fait une diminution des vérifs dites légères (TVA, provisions...)

La direction avoue quand même que c'est pour compenser la perte d'une partie des adhérents des AGA et CGA mais « qu'il faut laisser naître le dispositif »...

6/ Les projets informatiques du SJCF

PILAT et ses différents modules (vue

360, Galaxie) sont **toujours** dans l'attente d'une décision d'autorisation concernant la protection des données. L'évolution se fera au fur et à mesure pour Galaxie et l'accès à ORBIS sera étudiée si besoin.

PILOT CF, prévu pour fin 2022, regroupe CFIR, ALTO 3, ALPAGE pour fiabiliser la partie recouvrement avec automatisation et amélioration de la qualité des AMR.

Solidaires a rappelé les innombrables difficultés actuelles en matière informatique dont CFIR (Vérificateurs deviennent des testeurs.euses a posteriori) et ALTO 3 testée (problèmes de précision comptable et de taille de tuyaux de l'application en réseau).

PILAT constitue un ensemble de briques pour correspondre à un ALPAGE très enrichi qui intègre la partie recouvrement. 1 affaire = 1 numéro.

Des listes de dossiers seront mises à disposition des pôles de programmation.

Le volet formation prévu en 2020 sera reconduit en 2021.

Bref, il nous faut patienter !! et espérer que les bugs informatiques s'estompent !! (utopique ? j'ai entendu utopique?)

7/ Le Pôle Pénal interrégional de la DIRCOFI CENTRE OUEST

14 des 15 directions concernées ont adhéré à ce service offert par la DIRCOFI CENTRE OUEST : rédaction des articles 40 des plaintes CIF, plaintes pour escroquerie et lien avec la police fiscale.

La Direction s'est satisfaite de la belle montée en puissance de ce service en 2020 (+ de dénonciations obligatoires et dossiers de police fiscale). Il faut s'attendre à une baisse en 2021 liée à la diminution des affaires en 2020.

La DG apporte un soutien méthodologique : guide qualité procédure de contrôle, module d'aide à la détection des dossiers

de police fiscale, note sur l'escroquerie (et 7 annexes) et note sur l'article 40 avec un module pédagogique.

Sur les demandes de solutions des directions locales de plus en plus importantes, ainsi que la préparation des courriers d'information des contribuables suite à saisine du CIF, la Direction a répondu en avoir connaissance et doit en éclaircir les contours avec le PPI... Affaire à suivre !!

8/ Bilan du Groupe de travail lutte contre la fraude

Pas de brigades dédiées, la Direction a choisi un réseau spécialisé, composé d'agent.e.s installé.e.s dans chaque brigade (1 à 2), copilotés par les référents fraude Marie-Hélène JAFFRE et Laurent ROBICHON.

Sont prévus un parcours de formation, une division spécialisée et un Comité fraude.

Xavier Beaufort assure les liaisons avec le parquet en tant que représentant de la partie civile. Le référent fraude et l'IP responsable de brigade garderont la main sur les droits de communication.

Les dossiers ciblés demandent beaucoup de travail et des contacts avec les organismes judiciaires, sans décharges. Il en sera tenu compte pour l'objectif global de la brigade, mais sans donner de barème. (du flou, toujours du flou!!)

9/ Bilan du groupe de travail garantie fiscale à la DIRCOFI CENTRE OUEST

Cet audit (car c'en est bien un) réalisé sur quelques collègues des brigades garantit l'anonymat dans les réponses. On peut donc rassurer les collègues sur ce point !!

Le débat s'est centré sur les points examinés et non couverts par la garantie. La Direction réfléchit sur des modèles améliorés et a rappelé qu'en l'absence de

prise de position écrite, il y a prise de position implicite, sur le point examiné, au contrôle suivant.

Le but n'est pas d'alourdir les travaux de contrôle et le vérificateur garde la main sur les points d'examen. Mais tout ça est un peu flou vous en conviendrez !!

En attendant de nouvelles directives après l'audit national, il nous est rappelé de servir RIALTO !!!

10/ Relations de la direction avec d'autres administrations (DNVSF, DRRT...)

- les dossiers dirigeants de compétence DNVSF représentent une baisse d'environ 300 contrôles par an pour la BPAT.

La DG réfléchit à un portefeuille BPAT PCR. Un rapport sera prochainement publié sur Ulysse. Il est envisagé une diminution du portefeuille BPAT, avec les dirigeants DFE uniquement dont le taux de couverture est le plus élevé.

Il est rappelé que les dossiers des dirigeants doivent être examinés par le vérificateur.

Les relations entre le nouveau pôle de contrôle à distance des particuliers et la DNVSF sont en cours de réflexion.

Les relations entre la BPAT et le PCR sont bonnes.

- Concernant les relations avec la DVNI, notamment les besoins de travail en réseau et d'un lien d'échanges métiers, la direction a remonté la demande. Il n'existait pas de partenariat car le besoin n'avait pas été exprimé !!

Une note de 2014 sur les SCVM permet de soumettre les titres supérieurs à 3M avec un engagement de réponse dans les 2 mois.

- Concernant la DRRT, devenue la DRARI, les délais de réponse extrêmement longs sont dus essentiellement à la difficulté de

recrutement, mais aussi d'absences à la DRARI. Il reste quelques dossiers encore bloqués faute d'experts, y compris sur des sujets d'innovation.

Il est indiqué qu'il est possible de saisir une DRARI voisine si la nôtre a atteint son quota. L'engagement pris est d'un délai maximum de 4 mois.

Désormais, les vérificateurs sont systématiquement associés (sans pouvoir intervenir) aux réunions organisées par la DRARI et la société concernée.

Il est insisté sur la nécessité de transmettre des dossiers très complets à la DRARI dès le départ pour éviter les demandes complémentaires.

11/ Questions diverses

- Sur le périmètre des impôts attendus (IR, ISF, IFI?) dans le cadre du contrôle des dirigeants, la direction rappelle que l'IR doit être vu en intégralité, avec, en plus, une cohérence patrimoine/revenus, afin de déceler les anomalies éventuelles. Les dossiers complexes seront transmis à la BPAT ou au collègue membre du réseau patrimonial.

-Les vérificateurs : profession prioritaire pour l'obtention de doses de vaccin contre la COVID 19 ? Faute de doses, cela n'a pas abouti mais la demande sera remontée.

-La journée d'accueil de septembre pourrait être en présentiel, la Direction a abordé l'arrivée de 2 nouveaux collègues stagiaires à Bourges, et confirmé la poursuite des entretiens individuels pour les collègues arrivés en 2020 par la division RH.

Se félicitant de la bonne qualité de la visio, la séance a été clôturée et rendez-vous pris fin juin pour un prochain CTL.
